

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Dordogne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 2

L'an **deux mil vingt quatre, le cinq août, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : **24/07/2024**

Date d'affichage : **06/08/2024**

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND.

Étaient absents excusés : M. Dominique LAPORTE, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Dominique LAPORTE en faveur de M. Régis ROBERT, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE en faveur de M. Thierry SAULIERE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : M. Pierre GALLET.

MA-DEL-2024-050 OBJET : REMBOURSEMENT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE POUR ACHAT EN URGENCE DE LICENCE MICROSOFT

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2016 la commune à acheter une licence Microsoft via le prestataire informatique de l'époque. Ce dernier aurait dû proposer à la mairie de prendre un forfait annuel pour les années suivantes afin que les mises à jours s'effectuent régulièrement. Forfait d'environ 60 € à l'époque par an.

Le mercredi 24 juillet à 11h00 le système informatique du pc à été bloqué suite à des mises à jour non faites de Microsoft. Il s'avère que pour débloquer très rapidement la situation l'unique solution a été de racheter une licence plus récente (incluant toutes les mises à jour depuis 2016).

La Mairie étant totalement paralysé informatiquement (mail, courrier, tableur). Deux solutions étaient possibles :

1- Attendre 5 jours minimum le temps de racheter via un prestataire informatique la nouvelle licence pour ne pas avoir à payer par CB mais par mandat de trésorerie, donc de bloquer la mairie

2-D'acheter en ligne la licence directement mais ce qui inclus un paiement par CARTE BLEU (déblocage en simultané).

Au vu de l'urgence l'option 2 a été retenu. De ce fait la secrétaire de mairie Mme Aurélia Moratinos-Gomez à du régler via son compte bancaire personnel sur sa carte bleue la sommes de 299 € correspondant au montant de la licence et dont le maire présente la facture faites au nom de la mairie avec le débit bancaire présent sur le compte bancaire de la secrétaire.

A ce titre Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rembourser la secrétaire de mairie de l'achat de la licence Microsoft faites pour le compte de la commune et facturé au nom de la commune.

Le paiement s'effectuera sur l'article 2051 en investissement et sera réglé par mandat directement à la secrétaire de Mairie, Mme Aurélia Moratinos Gomez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la commune à rembourser Mme Aurélia Moratinos-Gomez la secrétaire de mairie pour l'achat fait sur son compte bancaire pour la commune de la licence Microsoft 2021 sur le compte 2051 via un mandat.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 06/08/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

MAIRIE
2044, route d'Eybènes
24260 ST-FELIX-DE-REILHAC ET MONTMARI
Tél. 05 53 03 22 93
Mail : mairie.24404@orange.fr

